

RCS : RODEZ Code greffe : 1203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00130 Numéro SIREN : 520 800 780 Nom ou dénomination : A.V.F SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2024 sous le numéro de dépôt 625

A.V.F SERVICE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 30 000 euros

Siège social : 19 AVENUE TARAYRE

12000 RODEZ

R.C.S. RODEZ 520 800 780

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 10/01/2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2023

DEUXIEME DECISION

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice de 26 812.74 euros après impôt.

L'associé unique décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

Autres réserves pour 15 912.74 euros

Distribution au titre du dividende pour 10 900.00 euros

En conséquence :

100 parts recevront chacune un dividende de 109.00 euros.

Ces dividendes seront mis en paiement dans les délais légaux.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

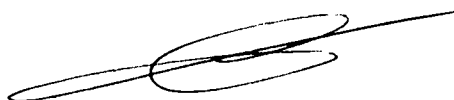
L'associé unique reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finances pour 2018, les dividendes perçus, sont assujettis à un prélèvement prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,8%, sauf pour les personnes nous ayant produit une demande de dispense de prélèvements dans les délais prescrits.

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour l'exercice précédent ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement			Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	Taux	
30/09/2022	0	0	40 %	0
30/09/2021	7 200	0	40 %	0
30/09/2020	5 200	0	40 %	0

Le gérant,

Sébastien BOUYSSIERE



IMPOT SUR LES SOCIETES

2065-SD

Exercice ouvert le	01/10/2022	et clos le	30/09/2023	Régime simplifié d'imposition	☒ réel normal	☐		
Si option pour le rég. optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (ets de transport maritime)				☐	Si PME innovantes		☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE								
Désignation de la société:				Adresse du siège social:				
EURL A.V.F SERVICE				19 AVENUE TARAYRE				
SIRET 5 2 0 8 0 0 7 8 0 0 0 0 2 2				12000 RODEZ FR				
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:				
19 AVENUE TARAYRE								
12000 RODEZ FR				0565697267				
REGIME FISCAL DES GROUPES								
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)								
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante								
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:								
N° FRP								
SIRET								
B ACTIVITE								
Activités exercées ANTENNES (POSE)				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)								
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%		30 814		
2 Plus-values		PV à long terme impos. à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art.238 quindecies)		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches								
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes		☐		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		☐		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		☐		Autres dispositifs		☐		
Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A		☐		Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies		☐		
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :								
dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐								
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)								
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt								
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.								
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)								
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%								
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE								
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%								
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC								
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre : ☐								
N° identité fiscale(obligatoire) :								
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :								
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐								
N° identité fiscale(obligatoire) :								
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :								
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE								
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé		
Nom et adresse du prof. de l'expertise comptable (indépendant/salarié?):				CLIO				
ASS O.G.E.A. 12				Examen de Conformité Fiscale				
77674398100032				Nom et adresse du prestataire				
ASS.DE GESTION ET DE COMPTABILITE				EXEMPLAIRE GREFFÉ COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL				
RUE SAINT CHRISTOPHE								
12000 RODEZ				FR				
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :				Nom et adresse du conseil (indépendant ou salarié?):				
N° d'agrément du CGA				Tél :				
Visa : CGA				Viseur conventionné				

①

BILAN - SIMPLIFIÉ

N°2033A

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **EURL A.V.F SERVICE** Néant : ☐
 Adresse de l'entreprise **19 AVENUE TARAYRE** **12000** **RODEZ**
 Numéro SIRET **5 2 0 8 0 0 7 8 0 0 0 0 2 2**
 Durée de l'exercice en nombre de mois* **12** Durée de l'exercice précédent* **12**

ACTIF				Bilan N° 1		Amortissements-Provisions N° 2		Exercice N (le 30/06/2023) N° 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial*	010		012			
			Autres*	014	21 822	016	21 373	449	
	Immobilisations corporelles*		028	112 169	030	100 010	12 159		
	Immobilisations financières* (1)		040	51 210	042		51 210		
	Total I (5)		044	185 202	048	121 383	63 818		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de prod.		050	87 515	052		87 515	
		Marchandises*		060	10 955	062		10 955	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	5 701	066		5 701		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	94 679	070		94 679	
		Autres* (3)		072	2 755	074		2 755	
	Valeurs mobilières de placement		080	100 216	082		100 216		
	Disponibilités		084	201 731	086		201 731		
	Charges constatées d'avance*		092	6 059	094		6 059		
	Total II		096	509 615	098		509 615		
	Total général (I + II)		110	694 817	112	121 383	573 433		
PASSIF								Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120	30 000	
	Écarts de réévaluation						124		
	Réserve légale						126	3 000	
	Réserves réglementées*						130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)					131	132	189 805	
	Report à nouveau						134		
	Résultat de l'exercice						136	26 812	
	Subventions d'investissement						137		
	Provisions réglementées						140		
	Total I						142	249 617	
Provisions pour risques et charges						Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156	96 696	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164	9 600	
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166	88 948	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169	87 797	172	127 382
	Produits constatés d'avance						174	1 188	
Total III						176	323 816		
Total général (I + II + III)								180	573 433
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	63 031		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations	182	2 400		
	(4)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations	184			

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

2033B

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

EURL A.V.F SERVICE

Néant ☐

Formulaire déposé au titre de l'IR

018



Exercice N clos le

30/09/2023

1

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	66 353	
	Production vendue	biens		215		214	420 280	
		services*		217		218	156 933	
	Production stockée*		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production			222		
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230	1 347	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	644 915	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	37 250	
	Variation de stock (marchandises)*					236	(833)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	214 611	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	(18 863)	
	Autres charges externes* :		dont crédit bail : mobilier	3 773	immobilier :	242	152 772	
	Impôts, taxes et versements assimilés dont taxe professionnelle(CFE et CVAE)			243	3 183	244	4 734	
	Rémunérations du personnel					250	182 245	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	33 095	
	Dotations aux amortissements*					254	9 965	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*			259		262	250
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260	337		
Total des charges d'exploitation (II)						264	615 229	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS ET CHARGES DIVERSES	Produits financiers			(III)	280	1 927
	Produits exceptionnels			(IV)	290	350
	Charges financières			(V)	294	822
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	300	325
		Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348		
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306	4 002

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

						310	26 812
--	--	--	--	--	--	-----	--------

B - RÉSULTAT FISCAL

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	4 002
	Divers*, dont intérêts excédentaires des comptes-courants d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997	
Déductions	Dont Div.	Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		Z. franche urb. (44 octies et 44 octies A)	987			342		
		Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989					
		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		Zone revitalisation rurales (44 quindecies)	138					
		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991								
		ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements outre mer	344					
		Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			350		
		Créance report en arrière du déficit			346						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648						
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641						
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990						
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	30 814	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)							356			
	Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :									360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	30 814	372	

B - RÉSULTAT FISCAL	
Divers à réintégrer	
Libellé	Montant

B - RÉSULTAT FISCAL	
Divers à déduire	
Libellé	Montant